

SEANCE DU 10 MAI 2013

L'an deux mil treize, le dix mai, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULANGER Maire,

Présents : Mrs : J-m. DESLOGES, D. FRERE, M. GAY, A. LECUYER, J. VEYRE.
Mmes : D. BRUNIER, M. DUMAS, M. MEYRAND, I. PAIN, G. GIRARD

Absents :

C. CHAZOT pouvoir à Yves BOULANGER
C.GROS

Madame Mireille MEYRAND a été nommée Secrétaire

OBJET : EVEIL MUSICAL POUR LES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES

Madame Ghislaine GIRARD propose que soit reconduite l'intervention d'éveil musical pour les 2 écoles (Ecole Publique Raymond Aubrac et Ecole Privée Saint Joseph) de la Commune pour l'année 2013-2014 et subventionnée en partie par le conseil Général.

Ces séances s'étaleront d'octobre 2013 à juin 2014 pour 15 séances de 3 h 30.

Ces séances toucheront les 2 écoles à raison de 2 heures pour l'Ecole Publique Raymond Aubrac et de 1 h 30 pour l'Ecole Privée Saint Joseph soit 3 h 30.

Le coût de la prestation s'élève à 3 283,00 € et est subventionné à 40 % par le Conseil Général soit 1 313,20 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve cette intervention ;
- S'engage à verser 60 % du coût global total de la prestation, soit 1 969,80 € à l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche ;

Charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

OBJET : PROGRAMMATION TRAVAUX DE GOUDRONNAGE

Monsieur le Maire et Monsieur Joël VEYRE Adjoint, présentent les travaux de goudronnage qu'il conviendrait d'exécuter cette année.

Ils donnent le compte rendu de la visite de Monsieur Olivier FALGUERAS (DTNA TOURNON), ainsi que les estimations du coût de ces travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de lancer un avis d'Appel Public à Candidature simplifiée de Marchés en Procédure Adaptée (art 28 CMP).

En tranche ferme :

- Accès Aire Camping Car enrobé (variante avec enduit bi-couche) ;
- Parking Fontaine de Vanosc – enrobé ;
- Abords Local à Sel – Local Technique – enrobé ;
- Croisement le Vernet – enrobé ;
- Chemin de Chirol avec décaissement – bi-couche ;
- Chemin de Chirol en reprofilage – bi-couche.

En tranche conditionnelle :

- Accès Habitat Dauphinois ;
- Concassé Chemin Money – Vernet.

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTEME DE DESEMFUMAGE ESCALIER ANNEXE MUNICIPALE

Après en avoir délibéré à l'unanimité et pour répondre aux normes de sécurité en vigueur, le Conseil Municipal décide de confier la fourniture et la pose d'un système de désenfumage de la cage de l'escalier pour un montant de 710,00 € HT aux Etablissements Philippe LAFONT de VANOSC (07).

OBJET : L'ARDECHOISE

L'Ardéchoise traverse pour la cinquième fois Vanosc le 12 juin 2013. Nous rappelons aussi au Conseil Municipal que nous sommes une nouvelle fois désignés comme point de contrôle : c'est-à-dire que le nom de notre village sera noté sur le diplôme de tous les cyclistes ayant franchi cette ligne.

C'est pourquoi pour démarquer notre Commune, Madame Ghislaine GIRARD propose au Conseil Municipal de recevoir et d'animer dignement ce tour 2013 qui a pour thème « la roue dans tous ces états ».

Pour cela plusieurs entreprises ont été mises en concurrence :

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal retient :

- pour l'embellissement de notre village, la société GOUDARD pour un devis de 154 € TTC ;
- La décoration au couleur traditionnelle jaune et violet au près de l'Ardéchoise pour 80,00 € TTC;
- Pour le ravitaillement en eau et fruits le devis de Géant Casino pour 130,00 € TTC, pour les fromages de chèvres bio, le devis de la ferme du Bosc pour 100,00 € TTC, pour le fromage de vaches, la ferme de DACHIS pour 100,00 € TTC et pour le pain et les viennoiseries 130 € TTC à la boulangerie Au P'tit Bonheur et pour la charcuterie local la boucherie de M. BOULANGER Guy pour 300,00 € TTC.

Soit un montant total de : 994,00 € TTC.

De plus, la mairie mettra à disposition des cyclistes et des bénévoles, qui souhaiteraient se reposer, des de tapis de Gym de l'école Publique Raymond Aubrac ainsi que l'Annexe Municipale.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de demander les aides les plus larges possibles auprès du Conseil Général de l'Ardèche.

OBJET : DENEIGEMENT : DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire dresse le bilan du coût du déneigement des voies communales pour l'hiver 2012-2013 :

- Achat de produit : 8 250,58 € TTC
- Travaux en régie : 9 032,00 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite l'aide la plus large possible auprès de Monsieur le Président du Conseil Général.